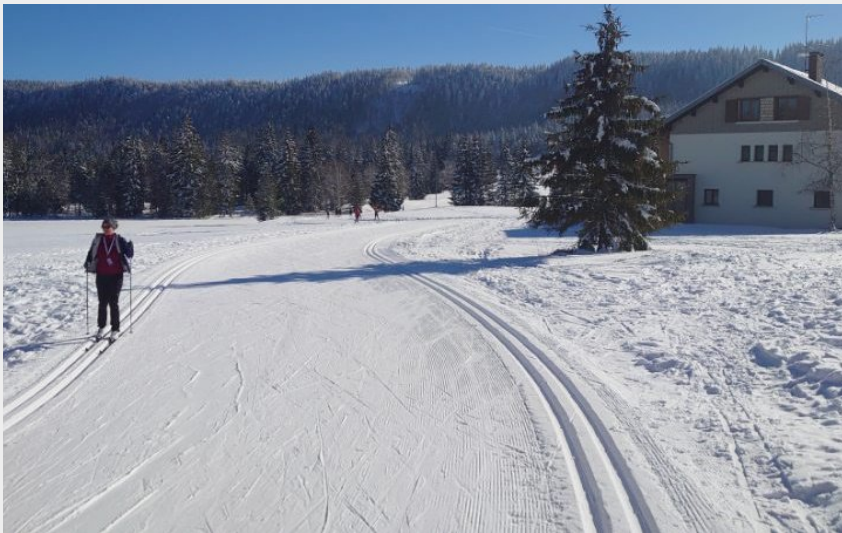
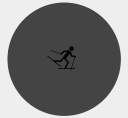


# Les lacs

Bellefontaine - Longchaumois - Morbier - Bellefontaine (39400)



(ENJ)



## *Autour des lacs*

### Infos pratiques

Pratique : Ski de fond

Longueur : 7.3 km

Dénivelé positif : 131 m

Difficulté : Piste difficile

Type : Fermé

Thèmes : Grand Paysage

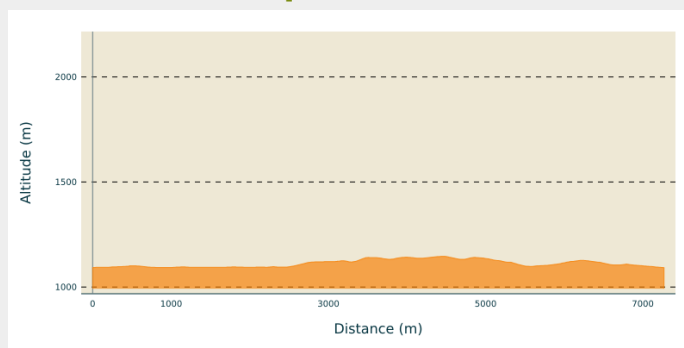
# Itinéraire

**Départ** : Départ des Lacs / D18 (39400 BELLEFONTAINE)

**Arrivée** : Départ des Lacs / D18 (39400 BELLEFONTAINE)

**Communes** : 1. Bellefontaine (39400)  
2. Chapelle-des-Bois (25240)

## Profil altimétrique

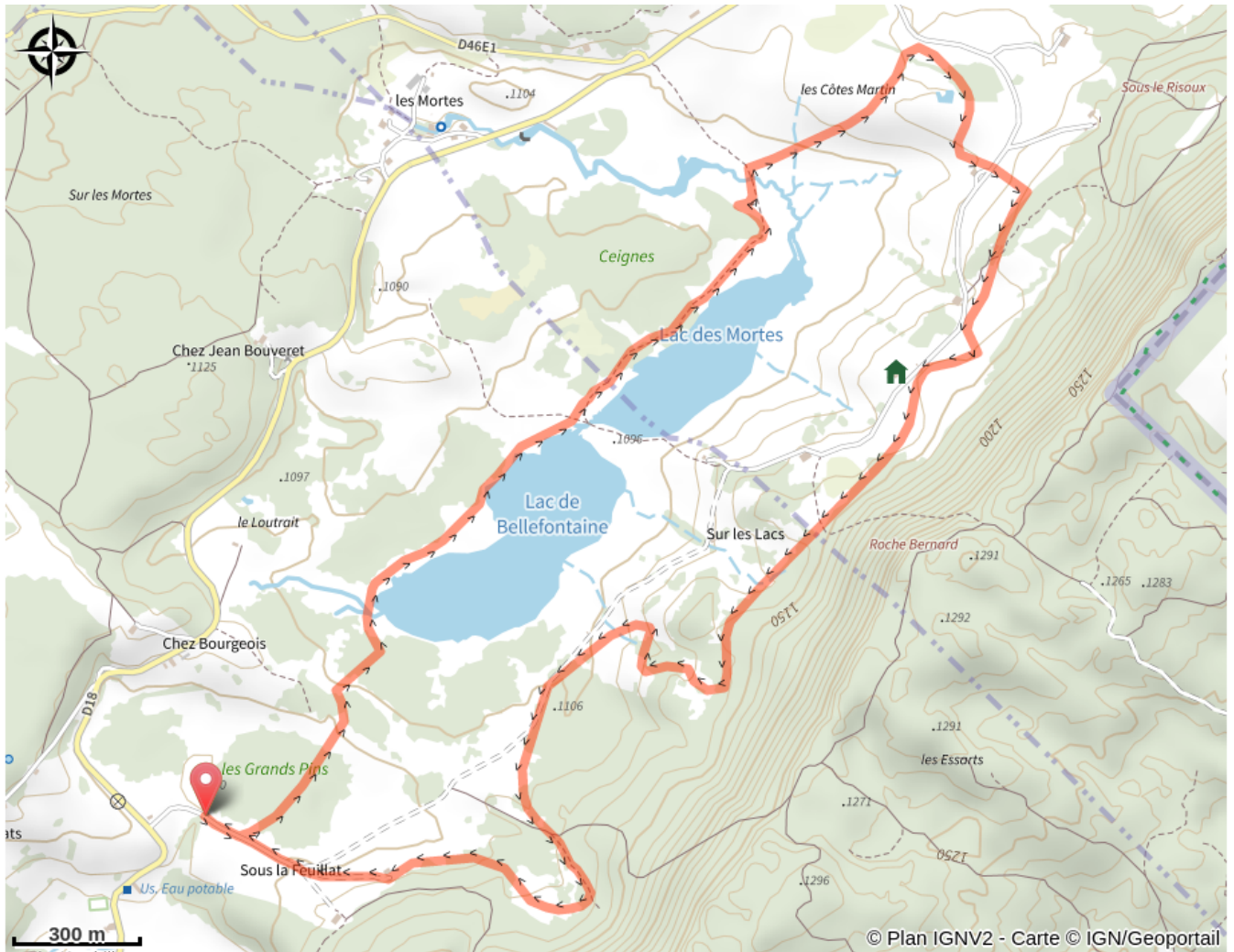


Altitude min 1092 m Altitude max 1146 m

Piste classée rouge par sa longueur mais sans difficulté particulière, avec peu de dénivelé.

La piste permet de faire le tour des deux lacs sur secteur : le lac de Bellefontaine, et le lac des Mortes, sur le secteur de Chapelle des Bois.

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques



## Les bonnes pratiques sur les pistes de ski



En skating, j'évite  
les traces de classique



Je respecte  
l'environnement



Pour accéder aux pistes  
je paye mon Pass



Marquée fermée le 19/04/2024 à 14h15

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura  
29 Le Village  
39310 Lajoux  
03 84 34 12 30  
[www.parc-haut-jura.fr/](http://www.parc-haut-jura.fr/)

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



### Lieux de renseignement

**Office de Tourisme Arcade**  
Place Jean Jaurès, 39400 MOREZ  
[tourisme@haut-jura.com](mailto:tourisme@haut-jura.com)  
Tel : 03 84 33 08 73  
<https://www.haut-jura.com/fr/>



### Source



Espace Nordique Jurassien

<http://www.espacenordiquejurassien.com>